



CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR  
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

### La dégradation des terres en chiffres

- Population de la sous-région : 2010 : 128,909 millions d'habitants.  
*Projection pour 2035*: 162 millions d'habitants (source <http://esa.un.org/unpp/>)
- Croissance démographique : 2,87% par an
- Pertes de production agricole\* (maïs, riz, sorgho/mil, manioc, taro/igname, patate douce, haricot) : 5,3 milliards de tonnes par an
- Coût de ces pertes de production\* : 2,4 milliards \$ par an
- Etendue de la déforestation entre 1990 et 2005\* : 43 000 ha par an
- Coût de la déforestation\* : 63,6 millions \$ par an

\* estimations

**La dégradation des terres en Afrique Centrale coûterait à la sous-région environ cinq milliards de dollars US par an. Seule une volonté politique forte de tous les pays concernés est capable d'enrayer le phénomène. Sans cette détermination et une concertation des acteurs impliqués, la dégradation des sols et la déforestation continueront d'avoir des conséquences très lourdes pour les populations et la croissance économique de la zone, et ce de manière irréversible. Les zones semi-arides des pays de la sous-région sont les plus touchées.**

Selon une étude réalisée en 2009, la dégradation des terres a des répercussions significatives au niveau environnemental, mais aussi économique et humain. Même si certaines zones sont plus touchées, le phénomène a un coût très élevé dans chacun des dix pays concernés par l'étude : Burundi, Cameroun, République du Congo, République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, et Tchad.

### Impacts critiques dans les zones arides

A l'échelle du continent, la sous-région est un véritable réservoir de la biodiversité : on y trouve en effet environ 60 à 70% des espèces. Les populations dépendent étroitement de ses nombreuses ressources pour leur subsistance et leur développement. Dans les zones arides et semi-arides, au Tchad et au nord du Cameroun et de la RCA, la situation est très préoccupante. Le manque d'eau, la rareté des terres cultivables, la forte pression démographique et les mauvaises pratiques agricoles et d'élevage aggravent la dégradation des sols. La situation est responsable d'une baisse des ressources disponibles pour les habitants et a des répercussions sur leur alimentation. Soumises à un climat rigoureux, la variété des espèces cultivées est déjà limitée dans ces régions.

Mais les autres écosystèmes, les savanes et différents types de forêt sont aussi concernés. Les forêts denses et humides de l'Afrique Centrale dans le bassin du fleuve Congo constituent le deuxième massif tropical le plus important après l'Amazonie, et en font donc le deuxième poumon de la planète : un patrimoine phénoménal à

l'échelle du globe, menacé à cause de la déforestation.

**Les conséquences de la dégradation des terres ont de très graves répercussions sur les habitants des zones arides et semi-arides.**

### Multiplés menaces sur les terres d'Afrique Centrale

Si la sous-région peut s'enorgueillir de terres riches et de forêts luxuriantes, elle est aussi confrontée à des difficultés importantes qui contribuent à la dégradation de ces ressources. La pauvreté, une forte croissance démographique, le manque d'éducation qui s'accompagne de pratiques agricoles inadaptées (recherche de la satisfaction des besoins immédiats et croissants), sont parmi les facteurs qui appauvrissent les terres et ressources végétales d'Afrique Centrale. Beaucoup de pratiques traditionnelles continuent à être la règle alors que certaines ont pourtant des effets très dommageables et contribuent à la dégradation des sols. La transhumance des troupeaux, l'agriculture sur brûlis ou feux de brousse non contrôlés et l'exploitation irrationnelle des ressources en eau sont parmi les causes directes du problème. De même la responsabilité de l'exploitation forestière illégale (non respect de la réglementation) pour approvisionner le marché local et même mondial doit être soulignée.

Toutes ces difficultés sont nourries par un environnement institutionnel, politique et légal faible avec en toile de fond de problèmes de gouvernance.

### Des dommages environnementaux irréversibles

Savanes, forêts ou zones sahéliennes, tous les écosystèmes sont concernés par la dégradation des sols qui entraîne une diminution de la végétation naturelle et une baisse de rendement inquiétantes en ce qui concerne les cultures. La qualité de la terre se dégrade et

l'agriculture est de moins en moins productive. A titre d'exemple, dans l'extrême nord du Cameroun, les rendements de l'arachide ont accusé une chute de 33% de 1985 à l'an 2000. La même tendance s'observe pour les tubercules, le manioc, la banane ou le cacao dans le sud du pays.

La perte de biodiversité ne concerne pas seulement les espèces végétales. Privés de leur habitat naturel, touchées par la surexploitation, de nombreuses espèces animales sont aussi en danger.

Enfin, si l'Afrique Centrale dispose d'importantes ressources en eau, grâce notamment au bassin du Congo, elles restent toutefois sous-utilisées et sont en même temps menacées. En plus d'une baisse des précipitations qui réduit le débit du fleuve, les activités humaines et industrielles sont responsables de pollutions chimiques diverses qui altèrent la qualité des eaux. L'inquiétude concerne aussi les grands lacs pareillement touchés par les conséquences néfastes des activités concentrées dans les zones urbaines et portuaires. La contamination de poissons par les métaux lourds ou les produits chimiques a été constatée. La pratique de la pêche, considérée comme excessive, met en danger leur survie et leur reproduction.

### **Une économie frappée de plein fouet**

Ces dommages environnementaux ont un impact direct sur des secteurs essentiels de l'économie. Dans le domaine de l'agriculture, les conséquences sont évaluées, chaque année, à des centaines de millions de dollars. Pire, à l'échelle de toute l'Afrique Centrale et des dix pays concernés, des études estiment à 2,4 milliards de dollars US, la perte de production concernant sept cultures vivrières (maïs, riz, sorgho/mil, manioc, taro/igname, patate douce, haricot). Les pertes de production de ces cultures essentielles sont estimées à 5,3 milliards de tonnes par an. Si l'on considère l'ensemble des cultures, et notamment des cultures de rente comme le café, le coton ou le cacao, les pertes pourraient atteindre le double, soit une estimation de 5 milliards de dollars US.

Le secteur de l'élevage est aussi très touché, l'absence de données quantitatives ne permet pas de chiffrer l'impact mais la baisse qualitative de rendement, due au manque de ressources en eau ou en pâturages, est remarquable. Dans le secteur forestier aussi l'impact est notable : durement touchée par l'exploitation illégale de bois de service comme du bois de chauffe, les ressources forestières s'amenuisent. Chaque année, l'absence d'aménagements forestiers qui permettent la reconstitution coûterait 382, 5 millions de dollars. Si l'on prend en considération que les forêts fournissent bien d'autres ressources : alimentaires bien sûr mais aussi en terme de pharmacopée, on peut ajouter 63, 3 millions de dollars annuel à

ces pertes.

### **Des populations victimes**

Ce sont évidemment les habitants de la sous-région qui paient à court et à long terme le tribut de la dégradation des terres. Leurs moyens de subsistance ou leurs revenus économiques sont gravement touchés par le phénomène. Crises alimentaires et énergétiques, pauvreté et problèmes de santé frappent les populations de la sous-région qui vivent déjà dans des conditions précaires. La raréfaction des ressources entraîne aussi des conflits, parfois d'une ampleur nationale, qui visent le contrôle des terres ou de l'eau.

### **Focus sur les zones les plus touchées**

Dans certaines régions, la dégradation des terres et ses impacts sont particulièrement critiques : au Tchad, dans le nord et l'extrême nord du Cameroun et au nord de la République Centrafricaine, les zones arides et semi-arides sont plus vulnérables aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles et la population se concentre à proximité des terres arables et des ressources en eau. Plus touchées aussi, les zones de savane d'altitude très peuplées et surexploitées, au Burundi, au Rwanda, dans les provinces du Sud Kivu et du Nord Kivu en République Démocratique du Congo et dans l'ouest du Cameroun. Enfin les alentours des grandes agglomérations urbaines, pauvres et surpeuplées présentent un état des lieux inquiétant, en particulier Kinshasa, en RDC, dont la population approche les 10 millions d'habitants.

Dans ces zones qui pâtissent plus fortement de la dégradation des terres, des actions spécifiques peuvent être envisagées comme la réhabilitation des sols dans les zones arides par des techniques culturelles appropriées. Certaines expérimentations ont montré une amélioration du rendement pour le sorgho. Dans les zones de savanes d'altitude, il faudrait encourager l'association de l'élevage et l'agriculture, celle-ci pouvant fournir des produits de subsistance au bétail et bénéficier en retour de la fertilisation des sols par les animaux.

A ce stade, une prise de conscience est nécessaire au niveau politique, dans l'ensemble de la sous-région, afin d'adopter des mesures décisives et concrètes.

## **RECOMMANDATIONS**

### **Chaque pays devrait:**

- lancer une étude détaillée des coûts de la dégradation des terres ;
- élaborer un plan national d'utilisation des terres ;
- organiser un suivi des filières informelles d'exploitation des ressources ;
- coordonner et impliquer les différents secteurs concernés avec l'adoption d'un cahier des charges à un niveau politique élevé.

### **Les organisations sous-régionales (COMIFAC, CEEAC) et les partenaires du développement devraient**

- élaborer une méthodologie pour une validation économique des terres applicable dans tous les pays ;
- mettre sur pied des campagnes de sensibilisation sur les coûts de la dégradation des terres auprès du grand public et des décideurs ;
- favoriser les échanges d'expériences entre les pays.

### **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

**Commission des Forêts d'Afrique Centrale  
(COMIFAC)**

**Secrétaire Exécutif Adjoint**

M. Martin TADOUM

[mtadoum@comifac.org](mailto:mtadoum@comifac.org)

**Communauté Economique des Pays de  
l'Afrique Centrale (CEEAC)**

**Expert Forestier**

M. Remy MUKONGO

[remymuk@yahoo.fr](mailto:remymuk@yahoo.fr)

**LE MECANISME MONDIAL DE LA CCD**

**Coordonateur de Programme  
Afrique de l'Ouest et du Centre**

M. Sven WALTER

[s.walter@global-mechanism.org](mailto:s.walter@global-mechanism.org)